

Note d'information sur les règles d'entreprise contraignantes (BCR) pour les entreprises ayant l'ICO comme autorité de contrôle chef de file BCR

Adoptée le 12 février 2019

Dans l'hypothèse d'un Brexit sans accord et où l'ICO ne joue plus aucun rôle dans la communauté BCR, les entreprises sont invitées à prendre acte de ce qui suit :

- Groupes ayant leur siège au Royaume-Uni souhaitant se porter candidats pour les règles d'entreprise contraignantes: ces groupes doivent identifier l'autorité de contrôle chef de file BCR la plus appropriée dans un État membre de l'UE, conformément aux critères établis à l'article 1.2 du document [WP 263](#)
- Candidatures actuelles: Les groupes pour lesquels des règles d'entreprise contraignantes sont en cours d'examen par l'ICO doivent identifier une nouvelle autorité de contrôle chef de file BCR conformément aux critères établis dans le document [WP 263](#). La nouvelle autorité de contrôle chef de file BCR reprendra la candidature et engagera formellement une nouvelle procédure au moment où interviendra un Brexit sans accord.

Projets de BCR soumis au CEPD : si un projet de décision de l'ICO pour l'approbation des BCR est toujours en instance devant le CEPD au moment où intervient un Brexit sans accord, le groupe doit identifier une nouvelle autorité de contrôle chef de file BCR conformément aux critères établis dans le document [WP 263](#). Le nouveau chef de file BCR reprendra les activités et soumettra à nouveau un projet de décision au CEPD pour l'approbation des BCR.

- Détenteurs de BCR autorisés: Les détenteurs de BCR doivent identifier la nouvelle autorité de contrôle chef de file BCR, conformément aux critères établis dans le document [WP263](#).

Dans chaque scénario décrit ci-dessus, l'autorité de contrôle pouvant être approchée pour jouer le rôle de nouvelle autorité de contrôle chef de file BCR examinera en coopération avec les autres autorités de contrôle concernées si elle est le chef de file BCR approprié au cas par cas et en avisera le groupe en conséquence. Pour toute question ou information complémentaire, les groupes sont invités à prendre contact avec l'ICO.

Pour le comité européen de la protection des données

La présidente

(Andrea Jelinek)